



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 novembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 novembre 2018

Publié le 3 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Patrick MOREAU	M. Didier MARTIN	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE
M. Denis HAMEAU	Mme Louise MARIN	M. Cyril GAUCHER.

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Édouard CAVIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Jean ESMONIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

## **OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour 2019**

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de Dijon Métropole doit, chaque année, présenter au conseil de la métropole un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas de Dijon Métropole, le rapport doit également comporter « *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* ».

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil de la métropole, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales de Dijon Métropole pour son projet de budget primitif 2019, sont définies dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2019 de la Métropole.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;  
Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de Dijon Métropole annexée au présent rapport ;

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de Dijon Métropole pour l'exercice 2019 lors de la séance du conseil métropolitain du 29 novembre 2018 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

*PRENNENT ACTE DU RAPPORT : 70*

*S'ABSTIENNENT DE PRENDRE ACTE DU RAPPORT : 4*

*PROCURATIONS : 14*